

**Demande d'inscription sur la liste électorale consulaire : recours pour erreur matérielle de l'administration
(sur le fondement de l'article 9 de la loi n°76-97)**

[Accéder au Formulaire](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00